

 FORMATION

Techniques de chiffrage et pratique contentieuse du dommage corporel

MARDI 9 JUIN 2026 / 9H-17H / PARIS 7^e

Atelier pratique
limité à
30 personnes

Formation Lextenso organisée avec la rédaction de la **Gazette du Palais**, sous la direction scientifique de **Claudine Bernfeld** et **Frédéric Bibal**.

INTERVENANTS

- **Lucile Priou-Alibert**, avocate associée, cabinet Bernfeld-Ojalvo & Associés
- **Anaïs Renelier**, avocate associée, Selarlu Anaïs Renelier Avocat

Toutes deux spécialistes en droit du dommage corporel et membres de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)

PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, juristes et chargés d'indemnisation des compagnies d'assurance

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : maîtriser les fondamentaux du droit de la responsabilité
- Niveau d'enseignement : 1 (Débutant)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Maîtriser les délais de prescription et de forclusion des demandes d'indemnisation des victimes d'infractions
- Repenser les stratégies indemnitaires à mettre en œuvre pour les victimes d'infractions
- Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux

VALIDATION DE LA FORMATION

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

Dans la lignée des Entretiens du Dommage Corporel, et fort du succès rencontré par les premières éditions en 2025, Lextenso propose une **troisième session** de son atelier consacré au chiffrage et à la pratique contentieuse du dommage corporel.

Destiné en priorité aux avocats non spécialistes – généralistes ou pénalistes – ainsi qu'aux chargés d'indemnisation d'organismes sollicités dans le cadre de ces procédures, cet atelier vise à procurer un bon niveau de technicité en matière de procédure et de chiffrage des indemnités.

Les participants bénéficient d'une journée de formation interactive, structurée autour de **cas pratiques, d'échanges d'expériences et d'entraînement aux calculs**.

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Coordonner les demandes indemnitaires dans le cadre de la procédure pénale et de la saisine de la CIVI ou le recours au SARV

- Les délais d'action : distinguer prescription et forclusion
- Conditions de recevabilité devant la CIVI et le SARVI
- Articuler les demandes indemnitaires entre les différentes juridictions

12H30-14H00 : Déjeuner libre

Élaborer les demandes indemnitaires de préjudices patrimoniaux (illustrations pratiques)

- Méthodes de calculs des demandes indemnitaires au titre des dépenses de santé et frais divers
- Évaluer les pertes de gains professionnels de la victime directe :
 - Identifier les pièces utiles pour chiffrer et justifier des pertes de gains
 - Exemples chiffrés des pertes de gains d'un salarié et d'un indépendant
- Différencier les calculs de l'indemnisation de la tierce personne mandataire et prestataire
- Effectuer la capitalisation des préjudices pérennes : les arrérages échus et la capitalisation
- Appréhender les composantes et différentes modalités de calcul de l'incidence professionnelle

17H00 : Fin de la formation



Programme et inscription :

<https://lEXT.SO/Dtarpv>

Date limite d'inscription :

le lundi 8 juin à 12H

Atelier pratique limité à 30 personnes

Tarif : 900 € HT (1 080 € TTC)

Tarif Avocats Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de statut dans les 5 premières années suivant la prestation de serment : **765 € HT (918 € TTC)**

Relation clients :

relationclients@lEXTENSO.FR

Tél. : 01 40 93 40 40

